

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241118-d-2024-35-AU
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CONTRAT POUR LA DEMATERIALISATION ET LE DEPOT DES BULLETINS DE PAIE DANS LE COFFRE-FORT SALARIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant la réunion d'information sur la mise en place d'un coffre-fort électronique auprès du Comité Social Territorial en date du 11 janvier 2024,
Considérant la proposition commerciale n°2024-206 de la société ISE groupe Numéria pour la mise en place d'un coffre-fort électronique pour chaque agent de la collectivité, ainsi que la gestion de la dématérialisation des bulletins de paie.

DECIDE

DE SIGNER La proposition commerciale avec la société ISE, groupe Numéria, située, Parc d'activité des Bellevues – Eragny Parc – Immeuble Minnesota - 5 allée Rosa Luxembourg, 95618 CERGY PONTOISE CEDEX, relative à la mise en place d'un coffre-fort salarié pour la dématérialisation des bulletins de paie.

DIT que le coût de mise en place s'élève à 561,75 € HT, soit 674,10 € TTC.

DIT que le coût unitaire pour la communication des codes de 1^{ère} connexion aux agents, s'élève à 0,50 € HT, auquel s'ajoute les frais d'affranchissement.

DIT que le coût unitaire pour la dématérialisation et le dépôt du bulletin de paie dans le coffre-fort salarié, s'élève à 0,55 € HT, et que le coût unitaire pour l'impression et l'envoi des bulletins papier des salariés opposés au bulletin numérique, s'élève à 0,28 € HT/page, puis 0.22 € HT/par page supplémentaire, auquel s'ajoute les frais d'affranchissement.

DIT que les prix unitaires sont revus annuellement au 1^{er} janvier.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 18 novembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération ValParis



Philippe AUDEBERT